

## SECOURISME – Formation PSC1 + RIFA

**Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible**

### CANDIDAT

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Né (e) le : ..... à : .....Dépt : .....n° dépt : .....

Email : ..... @.....

Tél. : ..... Nationalité : .....

Niveau de plongeur : ..... Délivré le : .....

Nom du Club : .....

N° du Club : ..... Licence N° : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

### Calendrier de la formation – cochez les dates choisies & le (ou les) RIFA souhaité(s)

**PSC1**       13 janvier 2024                       2 mars 2024                       23 mars 2024

**RIFAS**       14 janvier 2024                       3 mars 2024                       24 mars 2024

RIFAP (plongée) -  RIFAA (apnée)-  RIFANAP (nage avec palmes)

**Cours le samedi de 9h00 à 18h00 dans les locaux du Codep Paris (151 rue Léon-Maurice Nordmann 75013 Paris)**

#### Séances pratiques – Apporter PMT

13h15 à 17h - Piscine Massena – 3 rue Darmesteter Paris 13

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2023 - 2024 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

## PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la licence FFESSM 2023 ou 2024 (la licence 2024 sera exigée au moment de la formation)
- Chèque de **82 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous cochez 2 compétences (RIFAP + RIFAA par exemple), vous devez ajouter le coût de la 2<sup>ème</sup> carte (15 €) et 30 € si vous retenez les 3 compétences (RIFAP + RIFAA + RIFANAP)

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

**Le dossier et le chèque sont à retourner à**

Daniel Splingart  
11 rue Léo Lagrange  
94270 le Kremlin Bicêtre

**Contact : Daniel Splingart, [secourisme@plongee.paris](mailto:secourisme@plongee.paris)**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.